

Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Arrêté du 17 juillet 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation hors classe de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Arrête:

Article 1 : Les conseillers principaux d'éducation hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1e septembre 2023

Au titre du vivier 1 :

ARAB-TANI ABDEL **BERNIARD CORINNE BOURGUES LAURE** DE BUYER **NATHALIE DODERGNIES SANDRINE FERRAND CHRISTOPHE FERRIER CAROLE GEOFFROY** DANIEL **JACQUET MARIEKE LIESS** CHRISTINA **PARISI PATRICK SALOMEZ PHILIPPE** SIGNORE **HERVE** VITALI **CHRISTOPHE WYATT** CHRISTELLE

Au titre du vivier 2 :

DEMANDE CELINE
TOURNAYRE PHILIPPE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines